

9/10/11
MARS
2018

SALON VINS & GASTRONOMIE PERTUIS



Les Compagnons de
Dionysos



DEMANDE DE PARTICIPATION EXPOSANTS

CADRE RÉSERVÉ AU COMITÉ D'ORGANISATION

EXPO : V - G N° DOSSIER :

REG : CHQ - VIR CAUTION : N° STAND

1. VOS COORDONNÉES

RAISON SOCIALE* :

RESPONSABLE LEGAL* : CONTACT STAND* :

ADRESSE* :

CODE POSTAL* : VILLE* :

TEL* : SITE WEB :

EMAIL* :

CODE NAF* : N° SIRET* :

N° CONTRAT D'ASSURANCE RC*

COMPAGNIE D'ASSURANCE* :

VOTRE ENSEIGNE (Elle sera inscrite sur la signalétique du stand et sur le site du salon) :

2. VOTRE ACTIVITÉ ET VOS PRODUITS EXPOSÉS

ACTIVITÉ : Producteur Revendeur

SECTEUR(S) :

Produits d'exception et de fête (foie gras, caviar, truffe, homard ...)

Huiles, Vinaigres & Epices

Epicerie Fines & Plats cuisinés

Autre :

Charcuteries

Fromages

Fruits et Légumes

Miels & Confitures

Biscuits, Gâteaux & Chocolats

Arts de la table

Vins

Champagnes & Spiritueux

DESCRIPTIF COMPLET DE VOS PRODUITS : **Obligatoire**

L'admission de votre inscription se fera en fonction des produits exposés.

.....
.....
.....
.....

3. RÉSERVATION DE VOTRE STAND

FRAIS D'INSCRIPTION - **Obligatoire pour chaque exposant** : 40 €

Ce forfait comprend :

- Frais de gestion de votre dossier
- Parution sur le site internet (Nom, activité, coordonnées, logo, lien sur votre site web)
- Badges exposants

STAND :

- Linéaire de 2 m :240 €
- Linéaire de 4 m :490 €
- Linéaire de 6 m :760 €
- Linéaire de 2 m : Exposant participant au Concours des Vins de la Région PACA200 €
- Restaurant extérieur - FoodTruck240 €

Nombre de badge exposant souhaité :

MOBILIER : Nous mettons uniquement à votre disposition les éléments nécessaires à l'installation de votre stand

Nombre de table de 2m : Nombre de chaise :

ÉLECTRICITÉ : Afin d'équiper au mieux votre espace, merci de préciser en détail la quantité et la puissance en WATT indiquée vos appareils électriques et sources lumineuses

EQUIPEMENT	QTE	PUISSANCE WATT
Lumière / Spot		
Réfrigérateur		
Vitrine Réfrigérée		
TPE		
Autre		
Autre		
TOTAL		

4. REGIE

Nouveau cette année !

Le Comité d'Organisation a décidé de mettre à votre disposition un régisseur.

Il sera présent pour votre installation, votre état des lieux de sortie et sera à votre disposition pendant toute la durée du salon.

5. OUTILS DE COMMUNICATION

Vous souhaitez signaler votre présence sur le Salon des Vins et de la Gastronomie de Pertuis ?

A partir du 05/02/2018, l'affiche, le programme et les invitations seront à votre disposition sur le site :

www.salonvinsetgastronomie-pertuis.com - Rubrique Exposez

6. AUGMENTATION DE VOTRE VISIBILITÉ

- Encart publicitaire sur le site www.salonvinsetgastronomie-pertuis.com (article, photos, coordonnées, lien direct vers votre site web) en page d'accueil et au premier plan de la Rubrique Visitez.....100 €
- Diffusion de votre vidéo (max 1min) en continu sur les écrans du salon (en dehors des shows culinaires)150 €

7. VOTRE COMMANDE

MONTANT TOTAL : 40€ +(STAND) +(PUB) =€

Le règlement doit être libellé à l'ordre des Compagnons de Dionysos

- Chèque bancaire - n° Banque :
(Encaissement à la validation de l'inscription)
- Virement (Votre réservation ne sera effective que lorsque votre virement sera crédité sur le compte bancaire de l'organisation)

ASSOCIATION LES COMPAGNONS DE DIONYSOS

Domiciliation : BNP PARIBAS PERTUIS

IBAN : FR76 3000 4022 8900 0100 7098 386 - BIC : BNPAFRPPAIP

CAUTION : Une caution de 100€ non encaissable sera restituée par courrier sous 15 jours après le salon. Elle sera conservée et encaissée en cas de dégradation.

- Chèque bancaire - n° Banque :

8. CONFIRMATION DE RESERVATION

Votre demande de participation doit nous être retournée, signée et accompagnée du règlement ainsi que du chèque de caution, à l'adresse suivante :

LES COMPAGNONS DE DIONYSOS
ESPACE GASTON CASTEL - 20 RUE MARECHAL LECLERC - 84120 PERTUIS

L'envoi de ce dossier constitue une demande de participation soumise à l'accord des Compagnons de Dionysos. En cas d'admission, la validation de votre inscription vous sera transmise par mail.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15/02/2018

9. LE SALON : OU ET QUAND ?

9/10/11 MARS 2018

GYMNASE DU TOURRIER
Route d'Ansouis - 84120 PERTUIS

Horaires d'ouverture au public : **VEN 9/03** - 11h/21h30 **SAM 10/03** - 10h/20h **DIM 11/03** - 10h/18h
Installation des exposants : VEN 9 - 7h30/11h - Démontage des stands : DIM 18h15

10. UNE QUESTION ?

Vous pouvez nous contacter au 06 10 42 01 05 ou par mail à compagnons.dionysos@gmail.com

RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Art 1. La participation au salon est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Art 2. Les demandes de participation devront être adressées, avant le 15/02/2018, à « Compagnons de Dionysos » Espace Gaston Castel, 20 rue Maréchal Leclerc, 84120 PERTUIS. Elles ne seront prises en compte qu'accompagnées du chèque de règlement ou du récépissé de virement de votre banque et du chèque de caution.

Art 3. Le Comité d'Organisation statue sur les admissions et la répartition des stands sans être tenu de motiver ses décisions. Le rejet de la demande d'admission ne donnera lieu à aucune autre indemnité que le remboursement des sommes perçues.

Art 4. L'admission de l'exposant lui sera communiquée par mail. En cas de règlement par chèque, le Comité d'Organisation procédera à son encaissement après avoir notifié l'exposant de son admission.

Art 5. L'admission est nominative et incessible.

Art 6. **ANNULATION** : Dans le cas d'annulation du salon pour raisons majeures, imprévisibles ou économiques, les sommes versées seront remboursées déduction faite des frais engagés.

Art 7. **RETRAIT** : En cas de désistement après le 26/02/18 ou de non occupation de l'emplacement réservé le 09/03/18 à 11h, les sommes versées restent acquises à l'organisateur qui peut alors disposer librement de l'emplacement.

Art 8. **RÉPARTITION** : Les emplacements sont numérotés et librement répartis par le Comité d'Organisation. Le numéro d'emplacement est communiqué le jour de l'installation sur le salon.

Art 9. L'exposant est tenu d'être présent sur son stand durant les heures d'ouverture du salon au public : Ven 09/03 11h30-21h30 - Sam 10/03 10h-20h - Dim 10h-18h

Art 10. Il est interdit aux exposants de placer sur leur stand tout produit sortant de la spécialité précisée sur la demande de participation.

Art 11. Il est interdit aux exposants de réaliser toute action de vente ou d'exposition, en dehors de la limite de leur stand, accordée par le Comité d'Organisation.

Art 12. Tout dégât ou détérioration commis aux matériels fournis par l'organisation sera à la charge de l'exposant.

Art 13. **ÉLECTRICITÉ** : Si désirée, chaque exposant devra communiquer ses besoins en électricité impérativement lors de son inscription.

Art 14. **MONTAGE** : L'exposant pourra prendre possession de son emplacement le vendredi 9 mars entre 7h30 et 11h. Il se chargera du transport et de la réception des marchandises qui lui sont destinées.

Art 15. **DÉMONTAGE** : Tous les emplacements devront être libérés le 11 mars à 20h. Aucun stand ne devra être démonté avant 18h, heure de fermeture du salon au public.

Art 16. **PROPRETÉ** : Pendant et après le salon, aucun déchet ne doit rester sur le stand, ni carton, ni bouteille vide. Des containers à déchets et bouteilles sont à votre disposition à l'extérieur du salon.

Art 17. **CAUTION** : Afin de responsabiliser l'exposant sur la propreté de son emplacement, un chèque de caution de 100 €, non encaissable, est demandé à l'inscription. A la fin du salon, un état des lieux sera effectué avec le régisseur et signé par l'exposant. La caution sera restituée sous 15 jours si aucune dégradation n'est constatée.

Art 18. **PARKING EXPOSANT** : Un parking OBLIGATOIRE est gracieusement mis à la disposition des exposants par l'organisation. Aucun exposant ne sera autorisé à stationner sur le parking visiteurs.

ACCORD DE PARTICIPATION

Je déclare, avoir pris connaissance du règlement et des conditions générales de la manifestation, des conditions de paiement, et d'en accepter toutes les clauses et prescriptions.

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

Fait à Le :

Bon pour accord

Signature : (OBLIGATOIRE)

Cachet de la société :